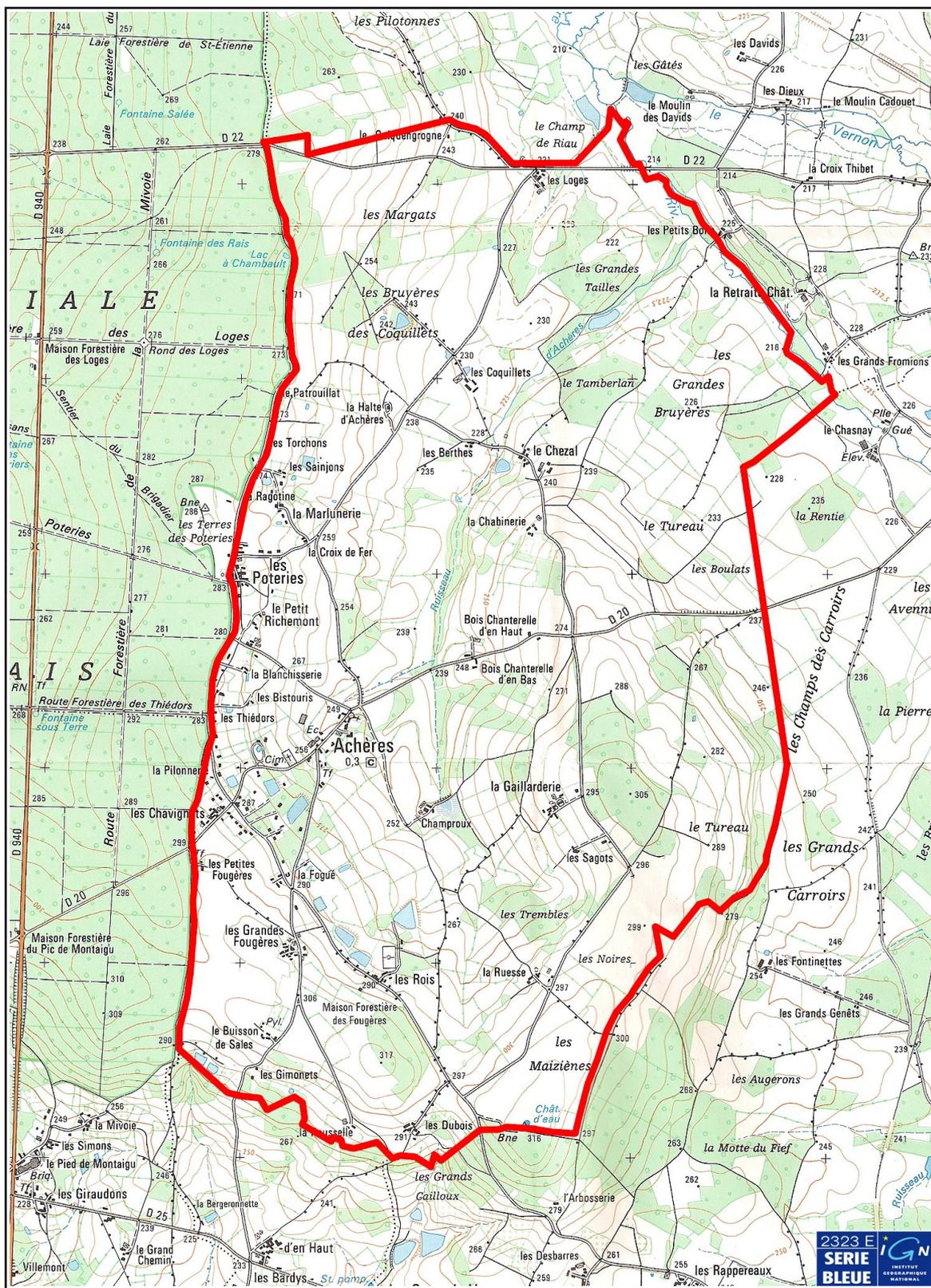




Bulletin Municipal
de la commune d'Achères(18) 2016



Ont participé à la rédaction de ce bulletin municipal:

- André JOUANIN
- Edith GIRAULT
- Josette CHAMBELLON-MARTEN
- Bénédicte FREBAULT
- Jacques LAURENT
- Catherine MASSE
- Nadia TOURNAUD

2016



Sommaire

◆	
Le mot du Maire	3
Le Conseil Municipal	4
Commissions	5
Délégations	6
Annuaire des professionnels	7
Informations pratiques	8-9
État civil 2016 / Les Brèves	10
Nouvelle communauté de communes	11
Règles de bon voisinage	12
Environnement	13
Transport	14
Vieillesse	15
La plaque de cocher	16
Vie scolaire	17-19
Associations	20
Vie du village	21-23
Un peu d'histoire	24
Histoire naturelle	25
Conseils municipaux 2016	26-27
Circuits de randonnée	28



Chères Achéroises, Chers Achérois,

Je suis ravi de vous retrouver pour ce bulletin municipal élaboré par la commission de la communication, que je remercie.

Vous y retrouverez les principaux moments, les travaux réalisés et en cours.

La rentrée scolaire a été mouvementée par les projets de RPI concentrés. Notre RPI était menacé : une manifestation organisée par les parents d'élèves en la présence de la presse écrite et télévisée, une rencontre à la préfecture avec le secrétaire général, le Député Yves Fromion, le secrétaire général de l'académie, les maires des deux communes, ont permis par leur mobilisation, de conserver nos écoles ! Ainsi la commune de Mery-ès-Bois pourra reprendre le projet de regroupement de ses classes. Je remercie vivement toutes les personnes qui se sont mobilisées sur ce sujet.

Dans le bulletin de 2015, je vous présentais la fusion des Communautés de Communes. Le périmètre a été validé par Madame la Préfète et le nom de la nouvelle CDC est « les Terres du Haut Berry ». Vous n'êtes pas sans vous interroger sur les conséquences d'une telle réorganisation, en particulier sur la proximité, le maintien des services actuels (ordures ménagères, déchetterie, recyclerie), les conséquences financières, les investissements pour le développement du territoire et le maintien du développement du tissu associatif. Les élus communautaires des trois territoires travaillent ensemble sur ces sujets. Leur volonté est bien l'évolution de tout le territoire. Cette fusion sera un travail de longue haleine. La mise en place au 1^{er} janvier 2017 ne veut pas dire que tout va être bouleversé, la proximité sera conservée.

2017, ce sera le projet de mise en conformité du local de l'ancienne cantine. Nous sommes dans la phase des appels d'offres et des dossiers de financement. Ce sera également la mise en conformité du centre socio-culturel, la mise aux normes de l'éclairage public et quelques lampes seront rajoutées, des travaux routiers, la continuité du plan zéro pesticide (des réunions d'information seront faites par Nature 18 avec des ateliers).

Une étude de faisabilité d'un parc éolien est en cours. Des réunions publiques d'information seront programmées en 2017.

Je remercie les associations, le personnel communal, et vous Achéroises, Achérois pour votre soutien, car sans vous, la vie communale n'existerait pas.

Je vous laisse maintenant découvrir votre bulletin d'information. Nous vous donnons rendez-vous à la cérémonie des vœux le **27 janvier 2017 au Centre Socioculturel**, où nous partagerons le verre de l'amitié.

L'équipe Municipale vous souhaite, une excellente année 2017 pleine de bonheur, de joie, et de santé.

A très bientôt, Amitiés,

André JOUANIN, maire d'Achères



André JOUANIN

Maire
La Rousselle
Agriculteur



**Édith
GIRAULT**
1ère Adjointe
Les Sainjons
Institutrice



**Stéphane
PRINCE**
2ème Adjoint
Les Chavignats
Salarié viticole



**Josette
CHAMBELLON-MARTEN**
Conseillère
Les Berthes
Psychologue



**Jacques
LAURENT**
Conseiller
La Marlunerie
Retraité



**Bénédicte
FREBAULT**
Conseillère
La Pilonnerie
Agricultrice / Conseillère en séjour



**Cédric
FROMENTEAU**
Conseiller
Le Bourg
Chauffeur routier



**Dominique
PATKA**
Conseiller
Les Bassineries
Fonctionnaire



**Alain
LE GREZAUSE**
Conseiller
Les Bruyères
Retraité

Composition des commissions

COMMISSION FINANCES, BUDGET, COMPTABILITE & ARCHIVES

André JOUANIN
Edith GIRAULT
Bénédicte FREBAULT
Jacques LAURENT

COMMISSION DES QUESTIONS SCOLAIRES

André JOUANIN
Edith GIRAULT
Cédric FROMENTEAU
Josette CHAMBELLON-
MARTEN

Représentants du Conseil Municipal au CONSEIL D'ECOLE

André JOUANIN
Edith GIRAULT
Cédric FROMENTEAU

COMMISSION VOIRIE & URBANISME

André JOUANIN
Cédric FROMENTEAU
Josette CHAMBELLON-
MARTEN
Edith GIRAULT
Alain LE GREZAUSE
Bénédicte FREBAULT

COMMISSION FETES & CEREMONIES

André JOUANIN
Cédric FROMENTEAU
Alain LE GREZAUSE
Dominique PATKA

COMMISSION DES QUESTIONS AGRICOLES

André JOUANIN
Stéphane PRINCE
Bénédicte FREBAULT

COMMISSION DES TRAVAUX SUR LES IMMEUBLES BATIS, MEUBLES & IMMEUBLES

André JOUANIN
Jacques LAURENT
Cédric FROMENTEAU
Josette CHAMBELLON-
MARTEN
Edith GIRAULT
Alain LE GREZAUSE
Bénédicte FREBAULT

COMMISSION DES AFFAIRES SANITAIRES ET ASSAINISSEMENT

André JOUANIN
Stéphane PRINCE
Jacques LAURENT

COMMISSION DE GESTION DE L'ETANG ET DE L'ENVIRONNEMENT

André JOUANIN
Josette CHAMBELLON-
MARTEN
Alain LE GREZAUSE

COMMISSION DE LA COMMUNICATION

André JOUANIN
Edith GIRAULT
Josette CHAMBELLON-
MARTEN
Jacques LAURENT
Bénédicte FREBAULT
Alain LE GREZAUSE

COMMISSION DE GESTION DU PERSONNEL

André JOUANIN
Stéphane PRINCE
Josette CHAMBELLON-
MARTEN
Alain LE GREZAUSE
Bénédicte FREBAULT

Le Centre Communal d'Action Sociale

André JOUANIN	Sandra GONIN
Josette CHAMBELLON-MARTEN	Guy THEPIN
Edith GIRAULT	Ghislain BERTHIN
Bénédicte FREBAULT	Noëlle BLIN
Alain LE GREZAUSE	Nathalie BRANECKI

◀ Délégations intercommunales ▶

SYNDICAT MIXTE DU PAYS SANCERRE-SOLOGNE

André JOUANIN - *Titulaire*
Josette CHAMBELLON-MARTEN
– *Suppléant*

SYNDICAT AEP DE QUANTILY- ST PALAIS-ACHERES

Stéphane PRINCE - *Titulaire*
Dominique PATKA - *Titulaire*

SYNDICAT DE CONSTRUCTION ET DE FONCTIONNEMENT DU COLLEGE D'HENRICHEMONT

André JOUANIN - *Titulaire*
Edith GIRAULT – *Titulaire*

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DU CHER (SDE18)

Stéphane PRINCE - *Titulaire*
Jacques LAURENT - *Suppléant*

SYNDICAT DE TRANSPORT SCOLAIRE D'HENRICHEMONT

André JOUANIN - *Titulaire*
Edith GIRAULT – *Titulaire*

COMMUNAUTE DE COMMUNE DES HAUTES TERRES EN HAUT BERRY

André JOUANIN - *Titulaire*
Edith GIRAULT – *Titulaire*

Les Syndicats Intercommunaux

Créer ensemble des services d'intérêt général voilà le rôle des Syndicats Intercommunaux. Leurs objets sont très variés : adduction d'eau, santé, ordures ménagères, Maison de l'enfance, etc. Ils permettent d'assurer les services publics qu'attendent les administrés, d'amortir à plusieurs communes le coût d'investissement des grands travaux, de défendre les intérêts des communes auprès du Département et de la Région et bien sûr de protéger les intérêts propres à chacune d'entre elles. Cette forme d'intercommunalité existe depuis plusieurs années.

◀ Autres délégations ▶

ETAT DES LIEUX DU CENTRE SOCIO-CULTUREL

André JOUANIN
Annie GENTIL

SECURITE ROUTIERE, REFERENT A LA PREVENTION ROUTIERE

Dominique PATKA
Edith GIRAULT

DELEGUES DEFENSE

Jacques LAURENT

PREFECTURE, ALERTE GALA

André JOUANIN
Edith GIRAULT
Stéphane PRINCE

ADMR

Josette CHAMBELLON-
MARTEN

CNAS

Stéphane PRINCE

ARTISANS

Couverture	EURL Thierry GONIN	Les Chavignats	02 48 26 76 13
Charpentes - Ossatures bois	Ets PARRA	Route de Menetou-Salon	02 48 26 73 64
Couverture	Laurent GAUVIN	La Quiquengrogne	02 48 26 78 92
Serrurerie – Métallerie – Soudure tous métaux	Noël RAVENET	Le Bourg	06 17 44 14 10
Mécanique générale Auto/Agricole	Sébastien ROBINET	Les Sagots	06 30 88 47 80

AGRICULTEURS

Production laitière bovins	EARL de la Rousselle	La Rousselle	02 48 26 71 08
Grandes cultures – Production laitière bovins	GAEC Mouchet	La Ruesse	02 48 26 93 94
Grandes cultures – Bovins allaitants	EARL du Petit Richemont	Le Petit Richemont	02 48 26 73 51
Bovins allaitants	SCEA des Dames	Les Loges	-
Grandes cultures	Bénédicte FREBAULT	Le Bois-Chanterelle d'en Bas	02 48 26 74 58

SERVICES

Coiffure à domicile	BABETH <i>Elisabeth RECEVEUR</i>	Les Poteries	06 80 40 10 50
Informatique, Infographie, PAO, Maintenance, Formation	Pascal RIBEAUDEAU	Le Bourg	02 48 26 93 24 www.pascal.ribeaudeau.fr
Entretien des espaces verts	Philippe TARIAN	Les Chavignats	06 83 42 08 98
Disco mobile, animation, sonorisation	AVENIR MUSIC <i>Patrick FAVIER</i>	La Gaillarderie	06 81 12 66 08
Pension canine, féline, rongeurs. Vente alimentation et articles pour animaux. Education canine.	Le Jardin de Béhémier <i>Cécile et Denis RIOTTE</i>	Bois Chanterelle d'en Haut	09 53 98 70 37 www.pension-canine-feline-18.fr
Services à la personne	Patrick FAVIER	La Gaillarderie	06 81 12 66 08
Ecrivain public	A vos écrits <i>Evelyne MOINARD</i>	Les Saulins	06 20 83 44 84 www.avosecrits.fr
Gîte rural « Les Poteries »	Frédérique DESMOULINS	Les Poteries	02 48 58 12 33
Coiffure à domicile	Ludivine PATKA	L'Arrentis	06 34 17 86 77
Services à la personne Entretien d'espaces verts et petit bricolage	Pascal VALETTE	Les Sainjons	06 13 96 26 48 02 48 02 06 26
Assistante maternelle	Bettina CAQUAIS	Les Poteries	06 09 57 09 94

COMMERCANTS

Glaces à la ferme	Glace de la Rousselle Amandine et Fabrice JOUANIN	La Rousselle	06 70 13 49 11
Articles ménagers	Didier MERCIER	Sur les marchés	

Commerçants venant en tournée sur la commune

BOULANGER	Bruno DUET - Méry-ès-Bois	Mardi – Jeudi - Samedi
BOUCHER - CHARCUTIER	Eric AGOGUE - Henrichemont	Jeudi
BOISSONS	SARL GODIN - Henrichemont	Livraison le mardi sur commande
SURGELES	ARGEL, THIRIET, TOUPARGEL,...	1 fois par mois
TRAITEUR Salé/Sucré	PATIFRAIS	2 fois par mois – tél : 06 74 94 46 69

En cas d'erreur ou omission sur cette page, merci de contacter le secrétariat de mairie pour une correction dans la prochaine édition.

MAIRIE

☎ 02 48 26 72 10
✉ mairie.acheres@wanadoo.fr
🌐 <http://www.acheres18.fr>

Horaires d'ouverture : mardi, jeudi, vendredi 14h- 18h

Permanence du maire et/ou des adjoints : 2 samedis matin par mois, sur rendez-vous.

ECOLE

Directeur : Pierre-Yves GIRAULT

☎ 02 48 26 78 76

Horaires : 8h30-12h00 et 13h30-15h30 lundi, mardi, jeudi, vendredi, et de 8h30 à 11h30 le mercredi matin.

APC : Activités Pédagogiques Complémentaires (avec l'enseignant) ou NAP le mardi de 14h30 à 15h30 (avec un intervenant).

Cantine les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

ACCUEIL PERISCOLAIRE

L'accueil périscolaire est géré par l'association «Les amis d'Achères»

☎ 06 09 57 09 94

✉ jerome.guillot999@orange.fr

Horaires d'ouverture :

Lun, Mar, Jeu, Ven : 7h30-8h30 et 15h30-19h30.

Mercredi : 7h30-8h30 et 11h30-12h30

BIBLIOTHEQUE

Noëlle BLIN et Françoise PAIN

☎ 06 62 61 15 10 ou 06 46 46 79 22

✉ bibli.acheres@gmail.com

🌐 <http://bibli.acheres18.fr>

Horaires d'ouverture : mercredi & samedi de 15h à 17h (sauf vacances scolaires)

Lire et Faire lire : Sylvie MAZIER 15h30 à 16h30 (pour les enfants de l'école d'Achères)

CIMETIERE

Concession cinquantenaire : 220 €

Vacation funéraire : 20 €

Caveau provisoire : 50 € / jour (limité à 3 jours)

Pour des raisons de facilité de gestion du cimetière, lors de l'acquisition de la concession, la fosse devra être creusée et une cuve étanche posée. Si ces travaux ne sont pas réalisés, la concession sera déplacée. Les nouvelles concessions ne seront accordées que pour des sépultures de personnes domiciliées sur la commune au moment du décès.

LOCATION DU CENTRE SOCIO-CULTUREL

	Habitants d'Achères	Personnes hors commune
Moins de 6 h	50 €	80 €
1 jour	150 €	250 €
2 jours	200 €	300 €
Petite salle (1 jour)	60 €	120 €

Caution : 500 €

Fournir une attestation d'assurance couvrant les dommages locaux.

La somme de 100 € sera demandée en versement d'arrhes lors de la réservation, encaissée et non remboursable. Cette somme viendra en déduction du prix total de location.

A la location s'ajoutent les frais d'utilisation des appareils électriques (chauffage et appareil de cuisine) à partir du 16^{ème} KW consommé, au tarif unitaire de 0,25 €.

ETANG COMMUNAL

L'étang communal d'Achères dit "des Rois" est géré depuis le 5 janvier 2012 par la FDPPMAC⁽¹⁾.

Pour y pêcher, il est nécessaire d'acheter une carte.

Les tarifs des cartes vont de 6€ à 95€ (tarifs 2017) et permettent de pêcher dans la plupart des étangs et cours d'eau (1ère et 2ème catégorie) des fédérations de l'EHGO⁽²⁾ et du Club Halieutique Interdépartemental.

Consulter le guide officiel 2015 de la FDPPMAC, dans tous les établissements vendant les cartes de pêche ou sur le site : www.federationpeche18.fr.

Ces cartes sont en vente dans les établissements suivants :

- Bar tabac Le Henri IV – HENRICHEMONT 02.48.26.70.60
- GAMM Vert - MENETOU-SALON 08.99.23.83.63
- Tabac M-A. Riotte - ST MARTIN D'AUXIGNY 02.48.64.60.19

11€ : carte journalière

32€ : carte hebdomadaire (7 jours consécutifs)

Autres cartes valables 1 an (du 01 janvier au 31 décembre)

6€ : carte découverte jeune - de 12 ans

20€ : carte de 12 ans à 18 ans

32€ : carte découverte Femme

73€ : carte personne majeure

30€ : timbre EHGO (à apposer sur la carte personne majeure)

95€ : carte interfédérale

Pour de plus amples informations vous pouvez consulter le site www.federationpeche18.fr

(1) Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique – Cher

(2) Entente Halieutique du Grand Ouest

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTES TERRES EN HAUT BERRY

6 place de la mairie
18250 HENRICHEMONT

☎ 02 48 26 75 25

✉ cdc.hautesterres.hautberry@orange.fr

🌐 <http://www.hautesterres-hautberry.com>

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Permanence CDAD : 3^{ème} lundi du mois de 14h à 15h30.

DECHETTERIE

Lieu dit « La Gare » - Route d'Achères
18250 HENRICHEMONT

☎ 02 48 26 78 32

Horaires d'ouverture **du 1^{er} avril au 30 septembre :**

- lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h à 18h
- mercredi et samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h

Horaires d'ouverture **du 1^{er} octobre au 31 mars :**

- lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 17h
- mercredi et samedi 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Si vous venez pour la première fois, munissez-vous d'un justificatif de domicile. Il est possible de déposer gratuitement 1 m³ de déchets par jour et par foyer. Au delà, des frais de dépassement vous seront facturés.

La déchetterie ne collecte pas les bouteilles de gaz, l'amiante, les pneus et les médicaments.

BROYEUR À VÉGÉTAUX : La déchetterie met gratuitement à disposition des usagers un broyeur à végétaux (02 48 26 78 32)

AMIANTE : Depuis le 01 janvier 2016, l'accès à la déchetterie des 4 vents à BOURGES est gratuit pour les habitants d'ACHERES, pour y déposer des déchets d'amiante (se munir d'un document justificatif de domicile)

RECYCLERIE

55 rue de Verdun
18250 HENRICHEMONT

☎ 06 89 68 37 24 ou 06 63 51 69 42

✉ recyclierieduhautberry@laposte.net

Horaires d'ouverture (toute l'année):

mercredi de 9h00 à 12h00

samedi de 9h30 à 12h - 14h30 à 18h00

OFFICE DE TOURISME DES HAUTES TERRES EN HAUT BERRY

6 place de la mairie
18250 HENRICHEMONT

☎ 02 48 26 74 13

✉ contact@tourisme-hautberry.com

🌐 <http://www.tourisme-hautberry.com>

Horaires d'ouverture :

- Toute l'année : Le mercredi matin de 9h à 12h30 à Henrichemont
- De Pâques à la Toussaint : samedi, dimanche et jours fériés de 14h00 à 18h00 à La Borne
- Du 1^{er} Juin au 30 Septembre : tous les jours (sauf mercredi matin) de 10h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00 à La Borne

BIEN VIEILLIR

Une nouvelle loi à l'"Adaptation de la société au vieillissement" a été votée le 28 décembre 2015 et entre en vigueur le 01/01/2016. Elle renforce la volonté des personnes âgées de rester à leur domicile :

- Mesures concrètes pour améliorer le quotidien des personnes âgées et de leurs proches ;
- Reconnaissance et soutien des proches aidants ;
- Soutien à la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées ;
- Renforcement de la transparence et de l'information sur les prix pratiqués en EHPAD ;
- Réaffirmation des droits et libertés des personnes âgées.

Pour en savoir plus, contactez le :

CODERPA (Comité Départemental des Retraités et des Personnes Agées)

Rue Heurtault de Lamerville

BP 612

18016 BOURGES CEDEX

☎ 02 48 55 44 37

🌐 <http://www.coderpa18.fr>

Les points d'information pour les démarches à accomplir sont les suivants :

- La Direction des solidarités et de la cohésion sociale (02.48.55.82.00),
- Les Mairies, les Hôpitaux,
- Les Centres Communaux ou Intercommunaux d'Action Sociale (CCAS ou CIAS),
- Les Centres Locaux d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC),
- Les associations d'aide à domicile,
- Le secrétariat du CODERPA du Cher.



Naissance

FAVERIE Mattéo

le 18 juillet 2016



Décès

FAVIER née LEGERET Marie-Rose le 28 mars 2016

JOFFROY Marcelline

le 19 avril 2016

*Nous souhaitons la
bienvenue au
nouveau-né et
renouvelons nos
condoléances aux
familles
endeuillées.*

Les brèves de la Mairie

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Nous vous rappelons que les inscriptions sur les listes électorales sont enregistrées jusqu'au 31 décembre 2016 à la mairie aux horaires d'ouverture.

Permanence le samedi 31 décembre de 14h à 16h.

Veuillez vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Les jeunes ayant effectué leur Journée Nationale seront inscrits systématiquement par l'INSEE.

PROJET ÉOLIEN

Un projet éolien a été présenté au Conseil municipal par la Société Solaterra.

Les études de faisabilité préalables au développement d'un parc éolien sur la commune d'Achères vont être menées.

Afin d'informer au mieux la population, une réunion publique sera organisée dans les mois qui viennent.

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

La durée de validité de la carte nationale d'identité a été étendue de 10 à 15 ans depuis le 1er janvier 2014.

ATTENTION : certains pays, tels que la Belgique et la Norvège, n'autorisent pas l'entrée sur leur territoire aux personnes titulaires d'une carte portant une date de validité périmée. D'autres pays, tels que notamment l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, le Portugal, etc., n'ont pas expressément fait savoir s'ils reconnaissent ou non la validité de telles cartes. Il est donc conseillé de voyager avec un passeport valide ou de faire renouveler sa carte nationale d'identité (gratuit).

Pour plus amples informations, vous pouvez consulter les sites www.diplomatie.gouv.fr et www.interieur.gouv.fr



Les trois communautés de communes des Terroirs d'Angillon, Terres Vives et Hautes Terres en Haut Berry fusionnent pour créer la nouvelle Communauté de communes à partir du 1^{er} janvier 2017.

Les trois Conseils communautaires ont voté et choisi de l'appeler :

TERRES DU HAUT BERRY

Les Terres du Haut Berry regrouperont 29 communes, soit une population de 25000 habitants. L'élection du nouveau conseil communautaire aura lieu le 17 janvier 2017.



Divagation des animaux

Les aboiements excessifs sont passibles d'une contravention. La divagation peut entraîner des accidents avec les piétons, les cyclistes ou les automobilistes. Le propriétaire est toujours responsable de son animal et des actes qu'il occasionne. Aussi les animaux doivent-ils être tenus en laisse dans les lieux publics. Tout chien divaguant sur la voie publique peut être capturé et conduit à la SPA. Sa récupération s'effectue alors contre paiement d'une amende.



Les articles 1382, 1383, 1384 et 1385 du code civil engagent la responsabilité et la réparation des dommages que l'on cause à autrui, par sa négligence ou par son imprudence, de son fait, du fait de ses enfants ou de ses animaux et des choses que l'on a sous sa responsabilité.

Une législation spéciale a été instituée depuis la loi du 6 juillet 1999 et encadre très strictement la détention de chiens dits "dangereux".

En application de la loi Bruit de 1992, l'article R. 48-2 du code de la santé publique (décret n° 95-408 du 18/04/95) prévoit que toute personne qui aura été à l'origine par elle-même ou par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde, ou d'un animal placé sous sa responsabilité, d'un bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage par sa durée, sa répétition ou son intensité, est passible d'une contravention de troisième classe. Le constat de ces bruits s'effectue sans mesure acoustique.



La réglementation sur les nuisances animales s'applique également aux chats. Est considéré comme en état

de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

Bricolage et jardinage

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, instruments, appareils diffusant de la musique, machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.



A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, raboteuse, scie mécanique etc..., ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 20h
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Il est bien entendu que des mesures de bon sens doivent être envisagées avant d'en arriver à des actions juridiques. Aussi, n'hésitez pas à prendre contact avec votre voisinage à l'origine du trouble afin de dissiper tout malentendu. Si malheureusement aucun résultat n'est possible par cette méthode, il reste la possibilité de faire appel à un médiateur.



La commune d'Achères s'est associée aux communes de Saint Palais et Quantilly pour entrer dans le dispositif «Objectif zéro pesticide» avec Nature 18.

A travers ce projet, la commune s'est engagée à atteindre par étapes l'objectif «zéro pesticide» pour l'entretien de la voirie, des espaces verts et du cimetière.

Cet engagement fort, officialisé par une charte, est motivé par le souhait des élus de :

- ◆ Préserver la santé
- ◆ Améliorer la qualité de l'eau et de l'air
- ◆ Sauvegarder la biodiversité

L'«Objectif zéro pesticide» se décline sur 2 axes :

- Une **aide technique** pour les agents des municipalités : diagnostic des pratiques, formation des agents techniques, plan de réduction des pesticides et propositions d'aménagements appropriés.
- Des **actions de communication** à destination de la population locale pour une meilleure compréhension et une valorisation du projet ainsi qu'une plus grande tolérance envers les herbes spontanées. Des interventions sont organisées dans les classes afin de sensibiliser les plus jeunes aux problèmes environnementaux, au respect de la nature et au développement durable.

Lucie Jamet, chargée d'études «eau et pesticides» chez Nature 18, proposera une réunion publique d'information avec des ateliers en avril prochain.

Voici quelques conseils afin de désherber sans nuire ni à la santé, ni à l'environnement:

- ✓ Verser l'eau de cuisson encore bouillante des vos aliments (notamment celle des pommes de terre particulièrement recommandée) sur les plantes à éradiquer,
- ✓ Couper à la binette les herbes indésirables,
- ✓ Favoriser les plantations en pied de mur (lierre, clématite...) pour mieux accepter les herbes spontanées ou au contraire les empêcher des pousser.

Le développement des herbes sauvages n'est pas synonyme de laisser-aller mais le signe qu'une attention particulière est portée sur la préservation de notre santé et de notre environnement.

Lignes18+ Achères – Bourges : Elles l'ont testée pour vous !

Et oui, vous pouvez vous rendre de votre domicile à BOURGES en autocar du lundi au samedi ! Bien sûr les trajets se font uniquement sur réservation en téléphonant au plus tard avant 17H la veille du jour de votre transport. Vous serez alors pris en charge à votre domicile par une navette qui vous emmènera à l'arrêt de la ligne régulière de Saint-Martin-d'Auxigny.

Les horaires : deux allers, au départ de Saint-Martin-d'Auxigny, l'un à 7H35 et l'autre à 14H05. Un seul retour avec départ de Bourges à 17H 45. Le temps de trajet est d'environ 30 minutes. La navette vous ramène ensuite à votre domicile. Le tarif est 2€ par voyage.

Le personnel des Lignes 18 est fort aimable, en voici un exemple : à la gare routière de Bourges, deux personnes s'étaient installées dans le car de Sancerre alors qu'elles voulaient se rendre à Argent-sur-Sauldre. Elles ont eu un doute sur la destination du car et se sont renseignées auprès du chauffeur. La situation était un peu compliquée car elles avaient déjà réglé le montant de leur trajet. Le chauffeur a alors pris contact avec son collègue de la ligne d'Argent pour lui expliquer la situation et elles n'ont plus eu qu'à remonter dans le bon car.

T'es sûr que c'est le bon car ?
Demandons au chauffeur !

Vous êtes dans
le car de Sancerre !

On ne va pas
repayer 2€
quand même !

Mais non ! Descendez,
je préviens mon
collègue d'Argent



Gendarmerie nationale
Communauté de brigades de Saint-Martin d'Auxigny

SENIORS, AYEZ LES BONS REFLEXES !



- ❶ Si vous ne connaissez pas la personne qui se présente à votre domicile, n'ouvrez pas votre porte. Parlez-lui à travers ou d'une fenêtre
- ❷ Si un visiteur se présente sans rendez-vous (agent EDF, GDF, Pompiers, etc...) demandez lui sa carte professionnelle
- ❸ Si votre visiteur est insistant, menaçant, ou en cas de doute, contactez la Gendarmerie en composant le **17**
- ❹ Fermez à clé votre maison même lorsque vous êtes à l'intérieur. Évitez de laisser les fenêtres ouvertes hors surveillance
- ❺ Évitez de détenir trop d'espèces chez vous et ayez un téléphone à portée de main en cas d'urgence
- ❻ Toute personne âgée isolée peut, si elle le souhaite, se signaler aux services sociaux¹, à la Gendarmerie pour être tranquillisée²

Les personnes âgées sont plus fragiles et de ce fait plus exposées aux agissements des délinquants, qui n'hésitent pas à agir par ruse. Il convient donc qu'elles redoublent de vigilance en respectant notamment les 6 conseils simples ci-contre.

¹ en se rapprochant de la mairie
² opération « tranquillité seniors »



Populaire, la vente des calendriers exercée en fin d'année par certaines professions ou associations fait aussi beaucoup d'envie chez les malfaiteurs. Certains peuvent se faire passer pour des pompiers, des éboueurs... mais aussi utiliser des jeunes filles ou des enfants pour vous attirer (vente de roses). Soyez donc vigilants et n'ouvrez que si vous êtes sûrs de la qualité de vos visiteurs. **N'HÉSITEZ PAS** à signaler toute présence suspecte à la Gendarmerie. Votre appel permettra aux gendarmes de dépêcher une patrouille à proximité et de prévenir une tentative d'arnaque.

@ : Suivez « les conseils de votre Gendarmerie » sur le site internet de votre communauté de communes.

COB ST MARTIN D'AUXIGNY - Novembre 2016

Nos valeurs:
Proximité - Universalité
Citoyenneté - Respect de la personne

L'ADMR,
premier réseau national du service à la personne

- Aide aux actes de la vie quotidienne (toilette, repas, habillage...)
- Ménage, repassage, courses
- Soutien aux familles
- Transport accompagné
- Téléassistance Filien
- Garde d'enfants

Contactez-nous au : 02 48 24 03 07
www.18.admr.org

Prise en charge et réductions d'impôts possibles
Selon la législation en vigueur



Nos valeurs:
Proximité - Universalité
Citoyenneté - Respect de la personne

L'ADMR,
premier réseau national du service à la personne

Rejoignez-nous !
DEVENEZ BENEVOLE

Vous souhaitez trouver un sens à votre engagement, prendre du plaisir à être utile ?

Parmi les multiples missions proposées par l'ADMR, il y en a forcément une qui vous ressemble !

Ensemble, apportons à chacun, de la naissance à la fin de vie, un service à domicile de qualité, pour bien vivre chez soi.

Contactez-nous au : 02 48 24 03 07
www.18.admr.org

Prise en charge et réductions d'impôts possibles
Selon la législation en vigueur






7 rue de l'Île d'Or - CS 60004
18020 BOURGES CEDEX
Tél : 02.48.23.06.70
Fax : 02.48.23.06.71
facilavie@orange.fr
www.facilavie.eu

Association d'aide et de services à domicile du Cher FACILAVIE vous accompagne à domicile et vous aide au quotidien

Depuis maintenant plus de 45 ans, nos aides à domicile interviennent 7j/7 et 365j/an pour :

- l'accompagnement et l'aide :
 - aux actes essentiels de la vie quotidienne.
 - aux actes ordinaires de la vie courante.
 - aux activités de la vie sociale et relationnelle.
- la garde à domicile de quelques heures jusqu'à une présence continue nuit et jour, 24H/24.
- le portage de repas à domicile, avec un repas varié et équilibré livré qui s'adapte aux goûts de chacun.

FACILAVIE a su développer pour vous ses services en fonction de vos besoins et attentes. Nous mettons un point d'honneur à respecter les droits des usagers. Quelque soit votre régime d'appartenance sociale ou votre lieu d'habitation, FACILAVIE adapte ses services à votre situation.

Des possibilités d'aides financières et d'avantages fiscaux sont possibles, en fonction de votre situation et de vos ressources.

Vous pouvez contacter NATHALIE CHAMARD, notre responsable de secteur sur votre canton :
au 02.48.23.06.78 à FACILAVIE ou sur ses lieux de permanence

SANCERRE Ruc nationale

2ème et 4ème jeudi du mois
de 13h30 à 16h



SAVIGNY ENSANCERRE - Mairie

3ème jeudi du mois
de 9h à 11h
au 02.48.78.50.90




Union Nationale de l'Âge, des Soins et des Services aux Carrières.

● Rénovation de la plaque de cocher ●

La plaque du Chemin de Grande Communication n° 20 d'Achères a été rechapée en septembre dernier, par Nicolas Jamois, premier restaurateur de plaques de cocher en France, à la demande de la commune d'Achères. Vous l'avez découverte en page de couverture. Mais voilà ce qu'elle était avant ! On pouvait la voir sur le mur en face de l'église.



Le développement du réseau routier au début du 19ème siècle rendit nécessaire le fait de pouvoir se situer et se diriger dans toute la France. Une circulaire de 1835 va énoncer des recommandations pour la mise en place d'une signalétique de circulation. Ainsi vont naître les premiers poteaux avec plaques directionnelles. Puis ces plaques en fonte avec lettres en relief feront leur apparition à partir de 1840. Elles étaient alors nommées « tableaux indicateurs ». Elles étaient situées à une hauteur comprise entre 2,5 et 3 mètres, de façon à être vus par les cochers, d'où leur dénomination usuelle de « plaque de cocher ».

Nicolas Jamois, originaire du Loiret, a déjà rénové plus de 170 plaques à aujourd'hui !



S'il a fait ses premières armes dans son département, il est maintenant sollicité bien au-delà de cette base et une vingtaine de départements ont déjà fait appel à ses services.

C'est un travail qui exige beaucoup de patience et de finesse. Il faut compter environ 6 heures par plaque.

Le choix qui a été fait est le fond bleu traditionnel avec des lettres blanches.

Les outils : une brosse métallique, de la laine d'acier, un chalumeau, un grattoir, de l'anti-rouille, de la peinture et bien entendu des pinces !

L'ensemble des opérations s'appellent le « rechapissage » et sont identiques à ce que recommandaient les fonderies de l'époque.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter son site <http://plaquedecocher.fr/>

PRÉSERVONS NOTRE BELLE ÉCOLE.

Suite à une réunion à la sous-préfecture regroupant les élus des petites communes environnantes, la survie de notre RPI a été menacée par un projet de regroupement concentré sur Henrichemont et La Chapelle d'Angillon.

Ce dispositif priverait nos petites communes d'une école dans le village et viderait inexorablement ces mêmes communes de leurs jeunes.

Nous remercions vivement tous ceux qui se sont engagés pour soutenir l'école du village : les parents d'élèves, les élus d'Achères et des communes environnantes, nos enseignants et la population.

Grâce à la forte mobilisation de tous sur nos communes et grâce à l'intervention des médias, journaux, radios, télévision, les décideurs ont été interpellés et ont revu leur copie.



Madame la Rectrice de l'Académie Orléans-Tours est revenue sur la décision qui avait été annoncée et affirme qu'elle ne souhaite pas mettre en place ce type de regroupement concentré qui condamnerait toutes les écoles des petites communes.

Le RPI Achères-Méry-es-Bois qui fonctionne bien depuis 1995 est donc maintenu en l'état comme en ont délibéré les deux conseils municipaux d'Achères et Méry-es-Bois en juin dernier. Ses effectifs restent stables.

Pour assurer sa pérennité, nous aimerions voir arriver des familles avec de jeunes enfants sur notre territoire.

Sur la commune, des terrains constructibles sont à vendre, les nouveaux arrivants y seront les bienvenus. Nous comptons sur vous pour donner envie à d'autres personnes de venir s'installer dans notre beau village et contribuer ainsi au maintien de la vie du village.

Soyons vigilants, nous nous devons de rester mobilisés.

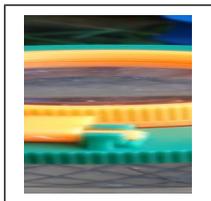
Préservez notre école. Sans elle, c'est la mort du village.

Nous découvrons les animaux de la rivière

Le lundi 03 octobre 2016, nous sommes allés à pied jusqu'à la petite rivière d'Achères. Nous avons dû traverser un fossé sur une planche pour atteindre le champ en bordure de rivière. Nicolas Bouillé, technicien des eaux et d'autres personnes travaillant à la maison de l'eau nous ont accompagnés.

D'abord elles nous ont expliqué ce que nous allions faire durant la matinée :

- attraper des petites bêtes dans la rivière.
- observer ces petites bêtes et les reconnaître.
- les relâcher dans l'eau.



Alors nous nous sommes mis deux par deux puis on nous a distribué du matériel : une boîte-loupe, une passoire et un pinceau. Dans chaque groupe, un enfant devait aller dans l'eau et récupérer des bêtes à l'aide de la passoire. Ensuite, avec le pinceau, il donnait sa «pêche» à son camarade qui la mettait dans la boîte-loupe remplie d'eau.

Puis les rôles ont été échangés.



Quand la «pêche» fut terminée, nous sommes allés au soleil pour nous réchauffer, observer et identifier les animaux que nous avons capturés. La dame qui était avec nous, nous a expliqué comment reconnaître les animaux de la rivière. Elle nous a rappelé que les insectes ont six pattes et un corps en trois parties : la tête, le thorax et l'abdomen.

Elle nous a appris que les mollusques sont des animaux à corps mou, que les arachnides (famille des araignées) ont huit pattes et un corps en deux parties et que les crustacés ont dix pattes ou plus.

À l'aide d'un document, nous avons identifié les animaux que nous avons dans nos boîtes : le gammare, la larve de la demoiselle, la nêpe, la larve de la mouche d'eau, l'araignée d'eau ...

Après ces observations nous avons vu les photos d'autres animaux de la rivière comme l'écrevisse. Puis il était l'heure de rentrer.

Alors nous avons relâché les petits animaux dans la rivière pour qu'ils puissent continuer à vivre et nous avons repris le chemin de l'école. Cette sortie nous a beaucoup plu et nous n'avons pas vu le temps passer. Elle était intéressante et instructive. Nous avons aimé attraper les bêtes dans l'eau et travailler ensemble.



Les enfants de CE1-CE2

Les élections des délégués de classe : scrutin du 19/10/2016.

Le mercredi 19 octobre 2016, nous avons organisé les élections des délégués de classe.

Mais à quoi servent les délégués ?



Le délégué est le porte-parole de tous les enfants et son rôle est de questionner les élèves pour leur demander comment ils se sentent à l'école, ce qui se passe plutôt bien et ce qui pourrait être amélioré au sein de l'école.



Le jour des élections, le maître a tout installé : l'urne, l'isoloir, les enveloppes, les bulletins de vote et la liste électorale pour procéder à un vote à bulletin secret au suffrage universel direct. Au préalable, nous avons préparé la campagne électorale. Chacun d'entre nous a réalisé sa propre affiche électorale sur laquelle figuraient son portrait, son âge, son slogan qui rime avec son prénom et sa profession de foi qui explique pourquoi on se présente.



Le jour des élections, chaque enfant a pris un bulletin de vote et une enveloppe puis est passé dans l'isoloir. Tous les bulletins ont été déposés dans l'urne dont les deux clés avaient été remises à deux



enfants différents. Quand tous les élèves ont voté, nous avons procédé au dépouillement en regroupant le nombre de voix par cinq pour faciliter le comptage.



Les titulaires qui ont été proclamés élus sont, pour Achères : Camille et Vladéna et pour Méry-ès-Bois : Axel et Eloïse. Quant aux suppléants : Enzo et Elvir pour Achères et Julia et Romain pour Méry-ès-Bois. On les félicite !

Cette expérience a été très enrichissante. Elle nous permet de devenir de vrais citoyens autonomes et responsables. C'était très amusant de voter comme des grands.

Les enfants de CM1-CM2.

Le Comité des Fêtes

Le comité des fêtes d'Achères organise régulièrement des manifestations à destination de tous les habitants de la commune (Concours de Belote, repas dansant, brocante, sortie spectacle, ...).

Contact : Patrick FAVIER 06 81 12 66 08

Généralités Mouvement

Club « LA CHARMILLE »

Les aînés ruraux se rencontrent très régulièrement autour d'activités variées (pique-nique, raffles, fête de l'amitié, jeux, ...), et organisent souvent des rencontres avec des clubs amis.

Contact : Patrick FAVIER 06 81 12 66 08

Les Arts Libres

Les Arts Libres se retrouvent en atelier libre, les adhérents réalisent leurs œuvres par diverses techniques (aquarelle, pastel, huile, acrylique, ...).
Chaque année, nous organisons une ou plusieurs sorties (visites de musées, expositions, ...), en collaboration avec d'autres ateliers.



Atelier tous les lundis de 14h à 16h30.

Contact : Elisabeth STOURME 02 48 26 90 73

Les Amis d'Achères

L'association a plusieurs objectifs : d'une part, le financement d'activités et de manifestations pour les enfants du RPI Achères/Méry-es-Bois (arbre de Noël, classes de mer ou de neige), et d'autre part, le fonctionnement de l'accueil périscolaire, lequel fonctionne depuis maintenant plusieurs années, grâce au soutien de la municipalité pour l'emploi de deux agents d'accueil.



Contact :

Bettina CAQUAIS : 06 09 57 09 94

mail : jerome.guillot999@orange.fr

web : www.lesamisdacheres.jimdo.com

Les Anciens Combattants

Contact :

Jean GONIN (Président) 02 48 26 98 47

Hippolyte HERNANDEZ (Vice pdt) 02 48 26 90 87

AHYCA

Association de Hatha Yoga dans sa Culture et son Art. Etude et pratique du yoga tous niveaux, individuelle et collective, péri-scolaire.

Dominique HAREL, professeur de Hatha Yoga agréée F.F.H.Y. Paris.

Le yoga nous démontre comment le contrôle de la respiration et la tenue de la posture ancrent dans le pur présent, apaisent le mental.

Inscriptions toute l'année. Une séance gratuite de découverte.

Contact :

Dominique HAREL : 02 48 26 95 98 / 06 49 16 73 15

mail : ahyca.18@orange.fr

Club Canin Achérois & Lévrier de Boisbelle

Association créée en septembre 2011, ayant pour but d'éduquer les chiens de toutes races LOF ou non LOF quel que soit leur âge.



Elle conseille ses adhérents dans l'éducation et les différentes activités proposées par le club. Elle organise des concours. Mais surtout le club s'attache à faire découvrir les chiens et leurs activités à un large public (Personnes âgées, associations, etc...).

Ambiance très conviviale et familiale.

Cours organisés par des éducateurs canins confirmés.

Contact : Philippe NEVERS : 02 48 64 67 01

web : www.clubcaninacherois.fr

Le Salon de Couture

Cette association a pour but de permettre à ses adhérents, de façon conviviale et dans un esprit de partage :

- de s'initier à la couture ou de parfaire leurs connaissances dans ce domaine - de pratiquer régulièrement la couture à la machine ou à la main



Elle se donne aussi pour but de favoriser les rencontres, la convivialité et les échanges de savoirs entre adhérents.

Des rencontres hebdomadaires ont été mises en place, pour une pratique basée sur l'échange de savoirs entre adhérents (sans cours à proprement parler).

Tous les jeudis soirs, horaires libres entre 19h30 et 22h00, au Centre Socio-Culturel d'Achères.

Première séance gratuite

Contact : Marie-Claude MELOT : 02 48 26 72 64

ou Nadège JAMET : 02 48 66 03 44

mail : lesalondecouture@laposte.net

web : lesalondecouture.eklablog.fr

Mot des Anciens Combattants



Notre petite section locale est toujours active. Elle a vu sa moyenne d'âge diminuer grâce aux quatre sympathisants qui sont venus renforcer notre modeste effectif. Nous les remercions vivement.

Ainsi, nous sommes assurés que pour les années à venir la section des Anciens Combattants d'Achères sera présente lors des cérémonies et manifestations habituelles. A ce sujet, nous profitons de ce mot pour remercier les enfants des écoles qui ont très sérieusement lu le message de l'Union Française des Anciens Combattants lors de la cérémonie du 11 novembre au monument aux morts. Merci aussi aux enseignants et aux parents qui les ont accompagnés.

Le Bureau

Tél : 02 48 26 98 47 ou 02 48 26 90 87

Association de Hatha Yoga dans sa Culture et son Art.

Etude et pratique du yoga tous niveaux, individuelle et collective, péri-scolaire.

Dominique HAREL est professeur de Hatha Yoga agréée F.F.H.Y. Paris (Fédération Française de Hatha Yoga) sous le n°A00425.



Le yoga nous démontre comment le contrôle de la respiration et la tenue de la posture ancrent dans le pur présent, apaisent le mental.

Inscriptions toute l'année.

Une séance gratuite de découverte.

Dominique HAREL : 02 48 26 95 98 / 06 49 16 73 15
mail : ahyca.18@orange.fr





Le dimanche 17 juillet 2016 s'est déroulé pour la deuxième année consécutive, le Championnat de la Nationale d'élevage du F.A.L.A.P.A (lévriers d'Asie et Afghans) organisé par le Club Canin Achérois et Lévrier de Boisbelle. Ce championnat a valeur de Championnat de France pour ces races.

Fort du succès de l'année précédente, le championnat a attiré une fois encore, de nombreux propriétaires et notamment de nationalités, Belges, Allemandes, Italiennes, Suisses, Hollandaises.

Lors de cette épreuve, le Club passait son titre d'homologation à valider par la C.N.U.L (Commission Nationale d'Utilisation du Lévrier).

L'épreuve se déroula avec succès, les propriétaires vantant les mérites du Club et de son équipe, mais aussi la beauté et la tranquillité du site.

Le président Philippe NEVERS et son équipe tiennent aussi à remercier chaleureusement la présidente et les membres de l'association Le Salon de Couture qui ont confectionné de magnifiques casaques, ainsi que la présidente et les membres des Arts Libres, pour leur participation à cette manifestation.

Mais cette manifestation a pu voir le jour grâce à l'implication de Mr JOUANIN André et son équipe municipale ainsi qu'à Fabrice JOUANIN.

Un vin d'Honneur eut lieu le midi en présence de Béatrice DAMADE Conseillère départementale et Maire de Quantilly, Mr André JOUANIN notre Maire, Mr Edouard SCHAEFFER Président des Retraités Militaires, Mr Jean-Paul CITERNE Président de la section Cher de l'ACTC - Association Canine Territoriale Centre Val de Loire, Mr Gérard BREDAUT Président du F.A.L.A.P.A et Mr Bernard LASSIGNARDIE de la CNUL.



Lors de cette manifestation nous avons accueilli Mademoiselle Flora VICTOIRE une jeune peintre pastelliste qui nous fit partager son immense talent. Elle eut de nombreuses commandes. Ainsi que Madame Sabrina BEGUIN de O2. Com qui exposa des vêtements de sport et articles de Pub.



L'épreuve vit la victoire de ENDORPHIN WHITE INFINITY'S (Italie) Afghan mâle ; de JAPPELOUP (Allemagne) Afghan femelle ; JABAR-VAHEED (France) Saluki mâle ; SIMHEARTH ZUCCA ZIYADAH (Belgique) Saluki femelle.



A l'issue des résultats Mr Bernard LASSIGNARDIE annonça que le Club était homologué, il a félicité le Club et ses membres mais aussi la municipalité, pour sa forte implication.

De ce fait, nous sommes choisis pour organiser les épreuves du 15 et 16 juillet 2017. Le 15 juillet 2017 une épreuve toutes races et le 16 juillet 2017 l'épreuve du FALAPA.

Mais ce n'est pas tout, le Club est pressenti pour organiser le Championnat de France toutes races de l'année 2018 qui verrait une épreuve où les 13 races de lévriers seraient présentes. Amenant ainsi de nombreux touristes.

Nous tenons à remercier tous nos partenaires qui ont participé au succès de cette épreuve. Les réseaux sociaux français et étrangers ne tarirent pas d'éloges et déclarent que désormais ACHERES est un point de passage obligé dans les courses de Poursuite à Vue sur Leurre.

Donc chers Achéroises et Achérois faisons qu'Achères soit connue partout en Europe et ailleurs.

Philippe NEVERS



Histoire d'une ligne de chemin de fer rurale

Une ligne de la société des Chemins de Fer Economiques surnommée « **le tacot** » reliait les communes de Crézancy-en-Sancerre à Vierzon en passant par Achères. Elle a vécu 25 ans de 1914 à 1939. Elle desservait les gares de Neuilly-Moulin-Jamet, Neuilly-en-Sancerre, Moru-La Chapelotte, La Borne, Henrichemont-Boisbelle, Henrichemont, **Achères les Poteries**, Méry-ès-Bois, Neuvy-sur-Barangeon, Saint-Laurent, Vignoux-sur-Barangeon, Vierzon-Forges, Vierzon-ville, Vierzon Saint Martin. Des arrêts facultatifs étaient aussi prévus comme par exemple en forêt de St Palais. La durée totale du trajet avoisinait les quatre heures.

Voici un extrait du livre de Paul Hurley : « *Le chemin de fer en Sancerrois* » Pays Fort et Champagne Berrichonne. Il est disponible à la bibliothèque d'Achères.

« Les voyageurs qui empruntaient commun la même devise ne pas de tout son temps pour prendre le fréquents incidents rendaient le longs et... élastiques...



ce moyen de transport avaient tous en être pressé ! En effet, il fallait disposer Tacot car les vitesses moyennes et les temps de parcours particulièrement

A chaque gare il fallait laisser ou reprendre des wagons, et pendant ce temps, **les voyageurs attendaient**. Les jours de foire, l'affluence était telle qu'il fallait rajouter des voitures aux trains et mettre en marche des trains supplémentaires.

Les côtes, déjà éprouvantes en temps normal, devenaient alors pour les machines

« époumonées » autant d'obstacles infranchissables : il fallait descendre du train et marcher sur le bord de la voie jusqu'au sommet de la côte. Cette scène se répétait régulièrement entre Bué et Sancerre, à la montée des Garennes, à la Barbotaine, et entre Veaugues et Jars- Le Noyer. De mauvaises langues affirment même que dans les cas extrêmes, il fallait pousser le train... ces aléas du voyage faisaient partie de la vie de l'époque, et tout le monde le prenait du bon côté. On en profitait pour ramasser des escargots et champignons, ou pour faire un bouquet de coucous. L'hiver, les voitures étaient chauffées par un gros poêle à charbon, et on rechignait alors à descendre en route ! »

Des incidents qui sont restés dans la mémoire des anciens d'Achères ont émaillé cette ligne :

« **Le 21 octobre 1934 à 19H30**, l'automotrice n°5 Vierzon – Neuilly déraile peu avant la gare d'Achères ; un enfant ayant placé sur un rail un gant bourré de cailloux avouera son geste irresponsable et son père proposera d'indemniser la Compagnie des Tramways de l'Indre pour les dégâts.

Le 3 novembre 1934, toujours à Achères, une voiture percute l'automotrice. Le conducteur est blessé et les deux véhicules sont endommagés. »

Domage que ce vieux tacot n'existe plus mais peut-être que les Lignes 18 prendront le relais. On ne sait jamais ?



Nadia Tournaud

Curieux de Nature

Marcher en regardant le ciel,
Marcher en regardant la ligne d'horizon,
Marcher en regardant le sol...

Je vous invite à me suivre pour une balade sur notre commune.

Les premières vagues de grues cendrées sont passées comme les autres années fin octobre début novembre. Elles profitent de journées ensoleillées avec de préférence, un petit vent de nord est pour les porter vers le sud. La deuxième vague est prévue début décembre. Vont-elles s'y tenir ? Pour les observer, la route des Patrouillats est idéale. Qui plus est, de ce point de vue, l'oeil se porte sur les clochers d'Henrichemont et d'Ivoy. Ils émergent de ces courbes douces et mordorées qui nous rappellent que nous sommes en Pays Fort.

Je continue mon chemin en descendant vers la halte d'Achères (ancienne gare) et de là je file vers l'église.

A quelques dizaines de mètres de cet édifice, il y a une plante que je voudrais vous présenter. Elle n'a rien d'extraordinaire, elle n'est pas rare mais elle a plus d'un tour dans son sac... enfin dans ses racines.

Il s'agit du **Pas d'âne**.

Tussilage est le nom un peu plus sérieux et pour faire vraiment top, en latin c'est le *Tussilago farfara*. C'est une plante commune qui se développe à partir d'un rhizome. On l'appelle pas d'âne car sa feuille à la forme de l'empreinte d'un pied d'âne. Elle a d'autres noms dont chasse-toux, pied de baudet, pied de poulain...

Ses feuilles sont très faciles à reconnaître, elles sont grosses comme la main d'un enfant, en forme de cœur et légèrement dentelées. Le dessus est vert sombre et le dessous est recouvert par un fin duvet. La tige est charnue et quand on la casse elle libère une odeur qui fait penser au poivre.

Le pas d'âne a une particularité. Il fait ses fleurs avant ses feuilles. Au tout début du printemps (mars) poussent de petites tiges écaillées desquelles vont sortir des fleurs jaune vif. Elles sont de la taille des fleurs de pissenlit mais n'ont pas le même jaune. Les abeilles qui effectuent leurs premières sorties sont friandes du pollen qu'elles contiennent. Puis, quand la floraison est finie, les feuilles se développent pour rester en place jusqu'à l'automne. Voilà pour son look.

Mais quels sont ses bienfaits ?

Comme l'indique un de ses noms vernaculaires «chasse-toux», il était utilisé pour calmer la toux, éclaircir la voix, faciliter la respiration.

On l'utilisait de deux façons : après avoir fait sécher les feuilles il pouvait être fumé ou bien en infusion, fleurs et feuilles se consomment.

Si d'aventure vous passez à côté de l'église, ouvrez grand les yeux et vous le trouverez...mais pas avant le printemps.

Catherine Massé



Conseils Municipaux

2016, le conseil municipal s'est réuni à 7 reprises ; voici les principales décisions prises :

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2016

SUBVENTION RASED

Le C.M. ACCEPTE à l'unanimité des membres présents le principe de mise en place d'un conventionnement intercommunal fixant la participation annuelle de chaque commune d'un secteur d'intervention RASED (Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficultés).

CONTRAT MAINTENANCE CHAUFFERIE, ECOLE « SVELYS »

Le C.M. AUTORISE à l'unanimité des membres présents, le Maire à signer le contrat à forfait : entretien et maintenance de la chaufferie avec l'agence SVELYS pour la chaudière de l'école pour un an à compter du 01/02/16, renouvelable par tacite reconduction, par période d'un an, sans que le délai maximal ne puisse excéder 10 ans pour 234.90 € TTC.

CONTRAT ALARME ACTIVEILLE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents AUTORISE le Maire à signer le contrat formule location avec la société ACTIVEILLE SPARA pour la télésurveillance de la mairie pour 42.66€ TTC par mois en remplacement de l'ancien contrat existant.

FLEURISSEMENT : Accord pour la reconduction du fleurissement des parterres par " les Floriades de l'Arnon " et réflexion sur la possibilité de fleurissement des îlots avec des vivaces (selon les dimensions des jardinières).

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2016

DEMANDES DE SUBVENTIONS ACCORDEES

Les Amis de la Bibliothèque du Cher : **60.00€**, Voyages scolaires organisés par le collège Bethune Sully en Angleterre et en Italie : **200.00€** : (50.00€ par élève), Subvention USEP primaire école multisports et piscine : **150.00€**, Association sportive scolaire Collège Henrichemont : **60.00€**, Subvention Jeunes sapeurs pompiers les Aix –Rians : **50.00€**, Subvention classe de mer : **600.00€** (60.00€ par enfant) : lieu : Talmont Saint Hilaire (85)

TRAVAUX LOCAL DES NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES

Possibilité financièrement à la hauteur de 80% entre l'aide de la CAF, de la Région et du SDE. Aménagement à prévoir (isolation et accessibilité). Un accord de principe a été pris.

COURRIER DE MADAME HAREL DOMINIQUE "TRAVAUX ANCIENNE MAIRIE"

: Lecture du courrier de Mme Harel Dominique, présidente de l'association "AHYCA" demandant la suppression de la cloison qui sépare la salle de l'ancienne mairie en deux et l'isolation du grenier Demander devis, car il faudrait refaire l'électricité qui est dans la cloison, problème de chauffage: école plus haut.

TRAVAUX SUR ENTREE DE PROPRIETE, BUSAGE DE FOSSES

BUSAGE FOSSE : La Gare - Route des Gimonets - Les Berthes (terrain communal). Demander devis, prévoir participation des personnes concernées

PLAN FINANCEMENT PREVISIONNEL OPERATION ZERO PESTICIDE ET DEMANDE SUBVENTION CONSEIL REGIONAL

Le C.M.ACCEPTE le plan de financement prévisionnel pour l'opération « objectif Zéro pesticide » dans nos villes et dans nos villages et SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Régional.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS :

Syndicat d'eau: M.Durreau informe le Conseil que des travaux seront effectués sur le château d'eau d'ACHERES

AVIS SUR LE PROJET EOLIEN : Mme ROGER de la société SOLATERRA est venue présenter au conseil un projet de parc éolien le 24 février.

Après un tour de table pour demander l'avis de chacun, il a été décidé de ne pas prendre de décisions lors de cette réunion et de s'intéresser auprès de communes qui ont un parc éolien des avantages et des inconvénients.

CONSEIL MUNICIPAL DU 01 AVRIL 2016

DEVIS TERRASSEMENT COURCEL : le conseil municipal (9 voix pour, 1 abstention, 0 voix contre) ACCEPTE les devis suivants de la société Courcel Terrassement:

Devis n°160302 : montant **1400.00€ HT** : route des Loges (le Bois d'Achères), renforcement de l'accotement sur 10 m de long et mise en place de béton pour renforcer le fossé.

Devis n° 160303 : montant **752.50€ HT** : route des Loges (la gare), curage fossé sur 35 m et remplacement 10 m de buses.

Devis n° 160304 : montant **250.50€ HT** : route des Berthes, curage fossé sur 7 m et remplacement buses sur 6 m entrée d'allée de bois.

Devis n° 160305 : montant **850.00€ HT** : école et parking devant salle des fêtes : création de massifs béton et aménagement de l'angle du parking.

Devis n° 160306 : montant **400.00€ HT** : Route de Menetou- Salon : pose de 12 m de buses avec remblai pris sur place.

VOTE DES TAUX DES QUATRE TAXES (Inchangés par rapport à 2014 et 2015) : Taxe habitation : **18,23%** Taxe foncière (bâti) : **11,45%**, (non bâti) **23,70%** CFE : **21,27%**

BUDGET PRIMITIF 2016 : Approbation du **BUDGET PRIMITIF 2016**, Dépenses et recettes en fonctionnement : **331 714.06€** **Dépenses et recettes en investissement : 110 271.90€**

PROJET EOLIEN

Monsieur le Maire présente la proposition de la société SOLATERRA d'implanter un parc éolien sur la commune d'ACHERES : la possibilité d'installation de quatre éoliennes d'une puissance de 2 MW, certains propriétaires contactés ont émis un intérêt pour ce projet , d'autres une absence d'intérêt. Présente également les intérêts financiers de trois types : CET, taxe sur le foncier bâti, l'IFER ce qui représente pour un parc éolien de 8MW un montant annuel de 23 303.00 €, un fond local accompagnant le développement et une enveloppe budgétaire librement utilisable pour la commune dont le montant est définie à 12 000€/MW versé en une seule fois. La simulation pour un parc éolien de 4 éoliennes de 2MW = 8MW soit 96 000€

Chaque conseiller a exprimé ses positions, il en ressort des questionnements sur l'environnement, sur le coût du démantèlement, sur le contrat, sur la revente de l'électricité à EDF , sur la constance du versement des retombées fiscales sur décision de l'état. Plusieurs membres du conseil disent qu'il ne faut pas prendre l'intérêt financier comme facteur déterminant, qu'il faut penser 'au paysage. D'autres membres ont mis en avant la production nouvelle d'énergie, soulignent des renseignements positifs : financier, environnement, voisinage et évoquent la présence probable du parc sur la commune de Menetou-Salon favorable au projet. Chaque membre s'étant exprimé, la décision est soumise à un vote à bulletin secret pour ou contre l'engagement de l'étude de faisabilité. 3 élus ne participent pas au vote ayant des intérêts directs ou indirects

Votants : **7** (dont 1 pouvoir) **3** oui, **4** non, **Le non remportant, aucune suite ne sera donnée à ce projet.**

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2016

CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR LES FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

Une subvention de 250.00€ sera accordée pour 2016 dans le cadre de la convention pluriannuelle, au financement du Fonds de solidarité logement avec le département

DEVIS DES FENETRES DU CENTRE SOCIO-CULTUREL

Devis accepté par le C.Municipal concernant les fenêtres du centre socio-culturel pour un montant de **2721.00€ HT** de l'entreprise EIRL MENUISERIE GENERALE GAMET.

DEVIS CROIX EN CHENE AU LIEU DIT « LES SAGOTS » : Devis accepté par le conseil municipal concernant la fourniture d'une croix en chêne au lieu-dit « les Sagots » pour un montant de **385.00€ HT**. **AIDE AUX AMIS ACHERES** : Le C.M., face aux difficultés financières rencontrées par l'association, gérante de la garderie scolaire décide de lui apporter une aide pour le paiement des salaires. Une somme de **4500.00€** a été inscrite au budget 2016.

DEPENSES ENGAGEES : Achat godet : **1400.00 HT** ; Contribution obligatoire SDIS : **3739.00€** ; Panneau en liège : **112.71€**

SITUATIONS BUDGETAIRES

Baisse des dotations en 2016. **97 898 .00€ en 2015 et 79 943.00€ en 2016 soit moins 25 147,00 €.** (catégorie 2).

QUESTIONS DIVERSES : Mme B. FREBAULT demande s'il serait possible de revoir le projet éolien et l'annulation de la délibération

du 1^{er} avril car elle estime qu'il y a eu un manque de réflexion et un défaut de connaissances, certains conseillers n'ont pas pu prendre part au vote en raison d'un conflit d'intérêt qui n'est peut-être pas fondé pour la première étape. S'intéresser auprès du contrôle de la légalité de la préfecture.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2016

REPONSE DE LA PREFECTURE CONCERNANT LA NON PROPOSITION AU VOTE, REMISE EN CAUSE DE LA DELIBERATION

« Le Maire, comme tout conseiller municipal, s'il est intéressé à la délibération, ne doit pas prendre part au vote, sous peine d'illégalité de la délibération, si son intervention a pu avoir une incidence sur le résultat du vote et sous réserve des sanctions pénales. **En effet, aux termes de l'article L.2131-11 du CGT « sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataire ».**

Par conséquent, la délibération au cours de laquelle les trois élus intéressés personnellement par le projet éolien se sont abstenus de toute participation de vote n'est pas entachée d'illégalité. Par ailleurs, en ce qui concerne votre souhait de revenir sur cette décision prise par le conseil municipal lors de la séance du 1^{er} avril dernier, je vous prie de trouver ci-joint les éléments de réponse publiés dans le JO Sénat du 18/09/2014 en particulier « **s'il apparaît que l'assemblée a commis une erreur autre que matérielle et qu'elle entend effectuer un changement de décision, elle ne pourra que procéder au retrait de l'acte initial pour en adopter un nouveau.** ». Après la lecture du mail de réponse de la préfecture, le maire demande au conseil s'il est d'accord pour prendre une nouvelle délibération sur l'étude de faisabilité du projet éolien, le conseil décide de délibérer à nouveau.

ETUDE DE FAISABILITE PROJET EOLIEN

Annule et remplace la délibération 2016-04-08-27 du 1^{er} avril

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du projet éolien sur la commune présenté par la société Solaterra et son partenaire Vol-V décide de poursuivre les études de faisabilité préalables au développement d'un parc éolien sur la commune d'Achères.

Résultat du vote : 7 Votants : oui : 5 non : 2

Monsieur André Jouanin, Madame Bénédicte Frébault et Madame Josette Chambellon-Marten, élus, n'ont pas pris part à la décision puisqu'ils sont concernés par le projet éolien à titre personnel.

DEVIS CAZIN MUR DE L'ÉCOLE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés ACCEPTE le devis de l'entreprise CAZIN concernant l'enduit du mur de l'école pour un montant de 5116.05€ HT.

DEVIS TRAVAUX AUX THIEDORS « EAU DE LA FORET DOMANIALE »

Une rencontre est prévue le 07 juillet avec les maires de St Palais, de Mery es Bois et Monsieur GAUTROT Thierry représentant l'ONF concernant les travaux aux Thiedors (eau de la forêt domaniale) suite aux intempéries

DEVIS BRUNET VIGNON : Le C.M. à l'unanimité des membres présents ou représentés ACCEPTE la proposition de mission de maîtrise d'œuvre selon la loi MOP pour l'aménagement d'un local « NAP » dans l'enceinte de l'école pour 12 800.00€ HT.

SDCI FUSION DES TROIS COMMUNAUTES DE COMMUNES

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale, la préfecture a demandé au C.M. de chaque commune de délibérer sur la notion de périmètre, sur le nom et le siège de la future communauté de communes, sur le nombre et la répartition des sièges. Nouvelle communauté de communes, issue de la fusion de la communauté « des Terres Vives », « des Hautes Terres en Haut Berry » et « des Terroirs d'Angillon ». Le C.M. à la proposition des 5 noms retient : Cœur du Haut Berry : 5 voix, Terres du Haut Berry 4 voix et Terres en Haut Berry : 1 voix. Les délégués du nouveau conseil communautaire seront M. JOUANIN André, maire d'ACHERES et Mme GIRAULT Edith 1^{ère} adjointe remplaçante en cas d'absence du maire.

AVENIR DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL DISPERSE :

Une réunion a eu lieu le 24 mai à la sous-préfecture de

Vierzon sur l'évolution des regroupements pédagogiques intercommunaux. Il en ressort que les RPI dispersés n'ont pas de pérennité à moyen terme IL convient d'envisager d'autres organisations : RPI concentrés

MAINTIEN RPI ACHERES-MERY ES BOIS :

La commune d'ACHERES est en RPI avec la commune de MERY ES BOIS. Ecole d'ACHERES : Classe CE1 et CE2 et classe CM1 et CM2 ; Ecole MERY ES BOIS : Maternelle et CP. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide de maintenir le RPI avec la commune de MERY ES BOIS**

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2016

RESTAURATION SCOLAIRE :

Suite à la révision des prix du fournisseur de restauration scolaire Ansamble de 1.755%. Le Conseil Municipal décide des prix suivants : Primaire : 2.798 HT SOIT 2.95 TTC , Adulte : 2.798 HT SOIT 2.95 TTC

RAPPORT ALLO DIAGNOSTIC « Amiante, plomb , local des NAP »

Présence d'amiante local NAP sur les enduits des murs intérieurs, sur les carreaux de faïence, présence de plomb sur les portes intérieures, volets en façade.

ENGAGEMENT DES DEPENSES :

Réparation de la débroussailleuse pour un montant de 3312.00€ ; Achat de nouveaux livres pour l'école (changement de programme) Classe CE1-CE2 : 313.50 €, classe CM1-CM2 : 427.50€ ; Intervenants NAP : 2872.80€ pour l'année scolaire « (Judo) » : 1612.80€, « arts plastiques » : 1260.00€

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2016

DEVIS ENTREPRISE COURCEL : Devis établi pour la pose des barrières aux Chavignats et devant l'école: 1000€ HT, 1200€ TTC. Le conseil municipal adopte le devis à l'unanimité.

PROPOSITION DE CONTRAT GAZ "PRIMAGAZ" (chauffage de la mairie et du chauffe- eau du centre socio culturel :

Primagaz fait des propositions de tarifs: 888€ TTC la tonne tarif garanti sur 24 mois. Frais d'enlèvement du stockage et mise en place de la citerne Primagaz: 316,14€ HT. Reprise de la citerne par Finagaz:remboursement de 150€ HT. La proposition de Primagaz est retenue et adoptée à l'unanimité du Conseil municipal.

DOSSIER LOCAL DES NAP :

Le dépôt du permis de construire est effectué afin de lancer les appels d'offre avant la fin de l'année. La déclaration de travaux aux Bâtiments de France doit être effectuée car le local est situé dans le périmètre de l'église. La présence d'amiante dans les enduits pose un sérieux problème car il n'existe pas d'antécédents à ce genre de traitement. Une entreprise locale va être contactée.

DELIBERATION POUR LES COLIS DE NOEL :

Le C.M. délibère pour l'attribution d' une subvention de 1600.00€ prévue au budget 2016 sur le compte du CCAS pour les colis de Noël des aînés.

DEMISSION DE M. DURREAU MATHIEU :

M. Mathieu DURREAU a adressé sa démission du Conseil municipal. **Nouvelle Communauté de Communes:** "Terres du Haut Berry". La compétence de l'urbanisme revient à la Communauté de Communes et non plus aux communes. Les PLU (Plan Local d'Urbanisme) des terroirs d'Angillon et des Terres Vives sont à terminer. La compétence du SPANC, actuellement détenue par le Pays Sancerre Sologne, reviendra en 2020 à la Communauté de Communes. Les services du SPANC et de l'urbanisme seront établis aux Aix d'Angillon. La gestion des ordures ménagères devra être harmonisée. Les Terres Vives fonctionnent avec la redevance incitative. Les Terroirs d'Angillon et les Hautes Terres en Haut Berry, sont au tri sélectif. L'objectif de l'ensemble des trois communautés est bien de garder des services de proximité avec la population. Le déménagement des services de la nouvelle Communauté aura lieu les 2 et 3 janvier 2017.

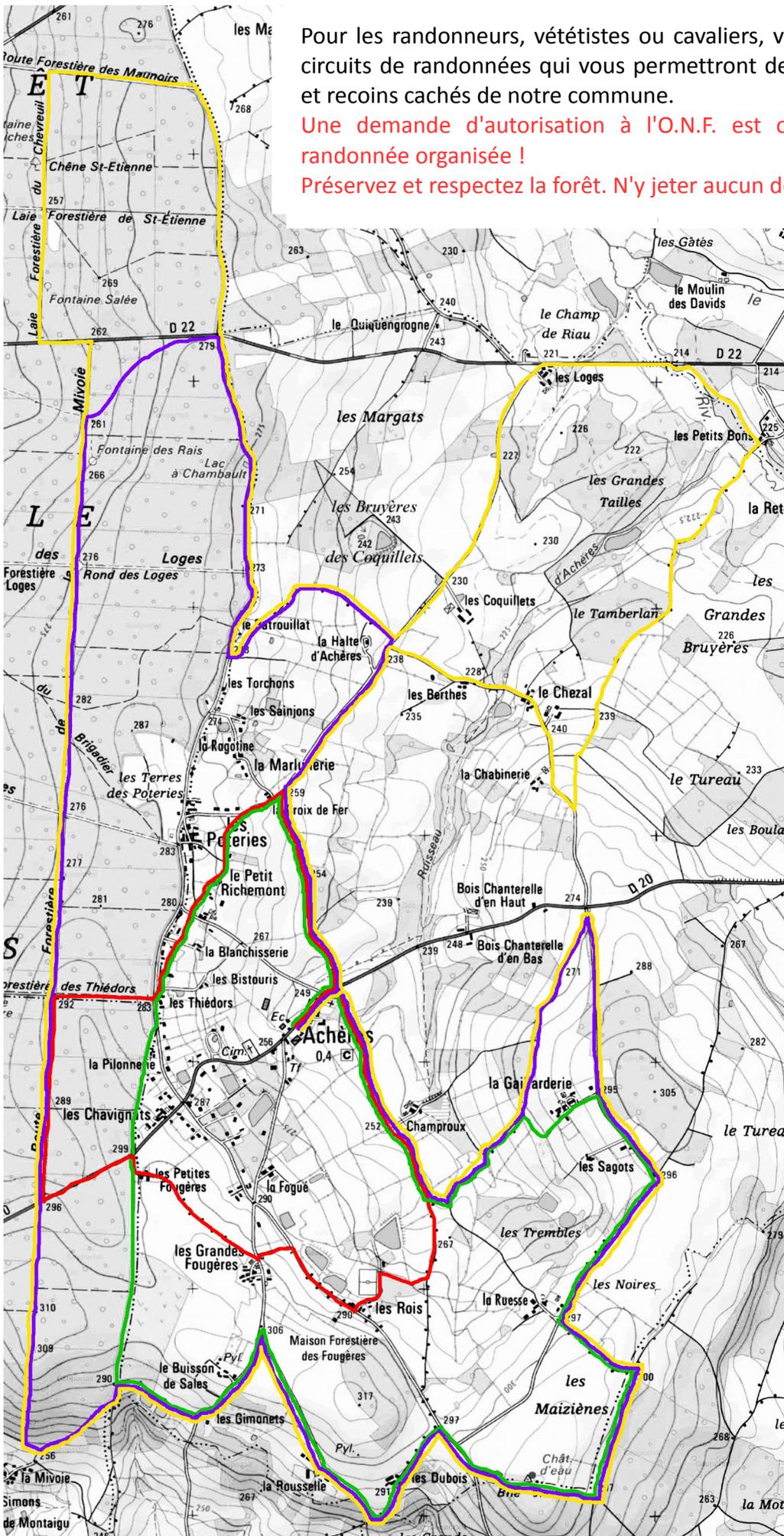
QUESTIONS DIVERSES

Ménage: mairie et salle des fêtes, effectué par Mme Annie GENTIL. **qui fera l'état des lieux avant et après la location.**

Pour les randonneurs, vététistes ou cavaliers, voici une suggestion de circuits de randonnées qui vous permettront de découvrir les sentiers et recoins cachés de notre commune.

Une demande d'autorisation à l'O.N.F. est obligatoire pour toute randonnée organisée !

Préservez et respectez la forêt. N'y jeter aucun déchet, même VERT !



Légende :

- ■ ■ ■ ■ : 7 km
- ■ ■ ■ ■ : 12 km
- ■ ■ ■ ■ : 22 km
- ■ ■ ■ ■ : 30 km